



Décision de radiodiffusion CRTC 2008-4

Ottawa, le 14 janvier 2008

Peachland Communications Society
Peachland (Colombie-Britannique)

Demande 2007-1541-9, reçue le 31 octobre 2007
Avis public de radiodiffusion CRTC 2007-131
19 novembre 2007

Entreprise de distribution de radiocommunication – renouvellement de licence

1. Le Conseil **renouvelle** la licence de radiodiffusion de l'entreprise de distribution de radiocommunication desservant Peachland, pour la période du 1^{er} mars 2008¹ au 31 août 2014. La licence sera assujettie aux **conditions** qui y sont énoncées.
2. Cette entreprise distribue, sous forme non codée, les émissions de CHKL-TV et CHBC-TV Kelowna, Knowledge Network et CBC Radio Two.
3. Le Conseil n'a reçu aucune intervention à l'égard de la présente demande.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>

¹ Dans *Renouvellement administratif*, décision de radiodiffusion CRTC 2007-363, le 9 octobre 2007, le Conseil a renouvelé administrativement la licence de l'entreprise de distribution de radiocommunication desservant Peachland, jusqu'au 29 février 2008.